



# **Bureau de la sécurité des transports du Canada**

**2023-2024**

**Rapport financier trimestriel pour le  
trimestre terminé le 30 juin 2023**

## **Introduction :**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses.

L'unique objectif du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) consiste à promouvoir la sécurité des transports aérien, ferroviaire, maritime et pipelinier. Il s'acquitte de son mandat en procédant à des enquêtes indépendantes sur des événements de transport choisis afin de déterminer leurs causes et les facteurs contributifs, ainsi que les lacunes de sécurité qu'ils mettent en évidence. Le BST formule des recommandations visant à réduire ou à éliminer de telles lacunes et rend compte publiquement de ses enquêtes. Le BST assure ensuite le suivi auprès de parties concernées afin de s'assurer que les mesures de sécurité sont prises pour réduire les risques et améliorer la sécurité.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

## **Méthode de présentation du rapport :**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du BST accordées par le Parlement et utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du budget principal des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2023-24 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois sur les crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le BST utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs :**

### **État des autorisations**

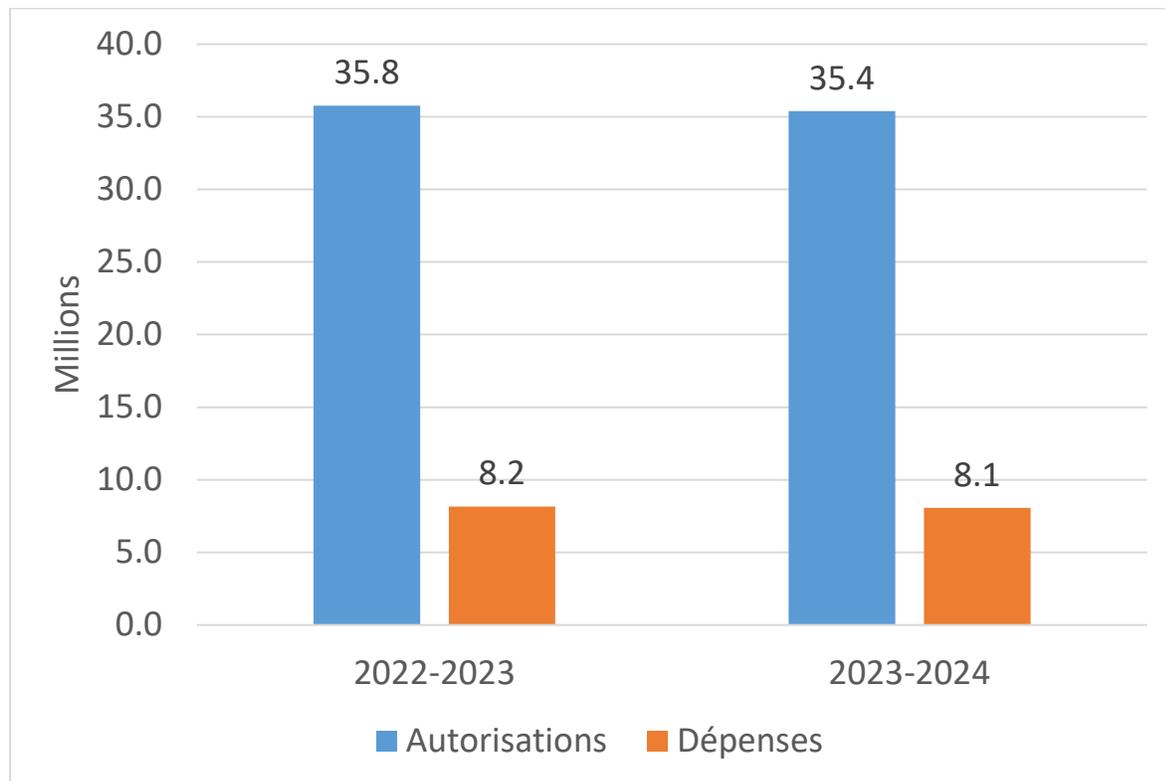
Le montant total des autorisations disponibles pour utilisation du BST ont diminué de 379 000 dollars entre les exercices financiers 2023-2024 et 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par le financement de 615 000 dollars reçu en lien avec le programme de Laboratoires Canada en 2022-2023, mais qui n'a pas été reçu pour l'exercice financier en cours. Pour 2023-2024, une nouvelle structure de financement a été convenue, selon laquelle la BST ne recevrait pas d'autorisations initiales pour le programme de Laboratoires Canada, mais plutôt un remboursement des dépenses engagées. Cette diminution est compensée par une augmentation de 167 000 dollars attribuable au rajustement de la rémunération associée au renouvellement des conventions collectives ainsi qu'un rajustement au taux prévu pour le régime d'avantages sociaux des employés (RASE). Ce taux fluctue d'une année à l'autre et est fixé annuellement par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## État des dépenses ministérielles budgétaires

Les dépenses trimestrielles et cumulatives du département sont inférieures de 89 000 \$, soit 1 %, par rapport à l'année précédente (2022-2023). La variation des dépenses est principalement due à une réduction des dépenses dans trois catégories : le transport et les communications, les locations, et les réparations et l'entretien. La disparité dans les dépenses de transport et de communication est liée à la réduction de réinstallation d'employés cette année comparativement à l'année dernière. En ce qui concerne les locations, les variations peuvent être attribuées à un décalage dans le paiement des factures annuelles pour les licences et à un retard dans la facturation pour l'accord trimestriel d'entretien du laboratoire. Cependant, ces dépenses réduites ont été compensées par une augmentation des services professionnels et spéciaux par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation est due au besoin du BST pour des consultants de projet informatique afin de faciliter la migration de sa plateforme SharePoint sur serveur vers SharePoint Online. Cela est conforme à la priorité du BST d'être numérique par défaut.

Comme l'illustre la figure 1, le BST a dépensé environ 23 % de ses autorisations disponibles à la fin du premier trimestre. Cela est légèrement inférieur aux attentes puisque la dépense la plus significative du département est salariale. Les dépenses du BST sont généralement réparties de manière équitable tout au long de l'année.

**Figure 1 – Dépenses du premier trimestre par rapport aux autorisations annuelles**



**Risques et incertitudes :**

Un risque continu à la situation financière du BST est que les dépenses sont en grande partie influencées par le nombre et la complexité des événements de transport. Un accident de transport important ou un ensemble d'événements de moindre importance pourrait faire augmenter considérablement les dépenses et entraîner des pressions sur les ressources qui pourraient faire en sorte que le ministère ait à demander des fonds supplémentaires du Parlement.

En tant qu'établissement public, il est autorisé à dépenser les recettes perçues pendant l'exercice malgré le fait que ces recettes sont minimales, elles représentent en moyenne moins de 1 % des besoins de financement du ministère.

**Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes :**

En ce qui concerne les opérations, les employés du BST travaillent actuellement dans un environnement de travail hybride conformément à la Directive sur la présence prescrite sur le lieu de travail.

Il n'y a eu aucun changement aux programmes du BST.

**Approbation des cadres supérieurs :**

Approuvé par :

La présidente,  
**Kathleen Fox**  
Gatineau, Canada

Le dirigeant principal des finances,  
**Luc Casault, CPA, CGA**  
Gatineau, Canada

**Bureau de la sécurité des transports du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023**

**État des autorisations (non vérifié)**

Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars) <sup>1</sup>

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Budget principal des dépenses : Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	31 470	7 090	7 090
Budget principal des dépenses : Autorisations législatives – Régimes d'avantages sociaux des employés	3 914	978	978
Autorisations législatives – Dépenses des produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	2	-	-
Autorisations législatives – Dépenses paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	-	-	-
<b>Autorisations totales pour utilisation</b>	<b>35 386</b>	<b>8 068</b>	<b>8 068</b>

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars) <sup>1</sup>

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Budget principal des dépenses : Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	31 924	7 198	7 198
Budget principal des dépenses : Autorisations législatives – Régimes d'avantages sociaux des employés	3 837	959	959
Autorisations législatives – Dépenses des produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	4	-	-
Autorisations législatives – Dépenses paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	-	-	-
<b>Autorisations totales pour utilisation</b>	<b>35 765</b>	<b>8 157</b>	<b>8 157</b>

<sup>1</sup> Ne comprend que les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre

**Bureau de la sécurité des transports du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023**

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)**

**Exercice 2023-2024** (en milliers de dollars)<sup>1</sup>

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	29 662	7 145	7 145
Transports et communications	1 514	184	184
Information	122	45	45
Services professionnels et spéciaux	2 346	508	508
Location	415	104	104
Services de réparation et d'entretien	354	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	202	71	71
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	5	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	766	6	6
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>35 386</b>	<b>8 068</b>	<b>8 068</b>

**Exercice 2022-2023** (en milliers de dollars)<sup>1</sup>

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	29 418	7 145	7 145
Transports et communications	516	232	232
Information	218	29	29
Services professionnels et spéciaux	3 078	347	347
Location	567	249	249
Services de réparation et d'entretien	453	52	52
Services publics, fournitures et approvisionnements	203	61	61
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	38	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 274	42	42
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>35 765</b>	<b>8 157</b>	<b>8 157</b>

<sup>1</sup> Voir la note 1 à la page précédente